



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique d'aménagement du territoire

#### Question orale n° 466

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les intentions du Gouvernement pour soutenir Bourges et le Cher dans le cadre du comité interministériel pour l'aménagement du territoire.

#### Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Sandrier a présenté une question, n° 466, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Sandrier interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les intentions du Gouvernement pour soutenir Bourges et le Cher dans le cadre du comité interministériel pour l'aménagement du territoire.»

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, l'agglomération de Bourges, et plus largement le bassin d'emploi de Bourges-Vierzon, sont durement frappés depuis plusieurs années par la crise de l'industrie d'armement et par les conséquences des restructurations de la défense.

Bourges concentre à elle seule la moitié des emplois liés à cette industrie dans la région Centre, région qui se situe dans les cinq premières de France pour l'activité d'armement. En quinze ans, l'agglomération berruyère a perdu environ 40 % de ses emplois directs dans ce domaine, soit environ 3 000 emplois. Plusieurs centaines doivent disparaître dans les quatre prochaines années.

Conscient de ces importantes difficultés, le Gouvernement a décidé que le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, qui se tiendra au mois de décembre 1998, prendrait des mesures exceptionnelles pour Bourges et l'ensemble des bassins concernés.

A travers quelques propositions, je voudrais vous interroger sur l'état de préparation de ce CIAT et les lignes directrices des mesures envisagées pour Bourges. Sur ce point, je souhaite appeler votre attention et celle du Gouvernement sur les trois questions suivantes.

En premier lieu, ce CIAT devrait avoir pour objectif de contenir, voire d'annuler, les effets d'une politique dite de «logique d'entreprise». Il serait plus juste de parler de logique «financière» qui sacrifie emplois, territoires, savoir-faire et potentiel technologique. Les plans de charge du GIAT et de l'ETBS doivent être améliorés, la recherche et le développement renforcés. Dans l'immédiat, un simple déplacement interne au budget de la défense peut le permettre. La charge «avion» de Aérospatiale-Bourges doit être sensiblement augmentée.

En second lieu, des moyens humains et financiers doivent être mobilisés par une diversification dont l'ampleur doit passer du stade de gadget à celui de vrais projets industriels et technologiques.

D'abord, en interne aux établissements de défense en fixant le cadre et les directives permettant à leurs ingénieurs et à leurs bureaux d'études d'orienter leurs recherches vers des activités civiles ou duales.

Ensuite, en externe, avec le développement d'un projet vraiment structurant autour d'un axe reconnu d'avenir pour Bourges: le risque industriel, la sécurité et les capteurs et mesures. Les structures existant à Bourges, les potentialités humaines, technologiques, les capacités d'essais, mais aussi l'école d'ingénieurs peuvent être mobilisées en faveur de ce projet. La création d'un centre de recherche industriel piloté par cette école pourrait

être à la base de ce développement.

Pour la fondation du projet, un véritable développement universitaire est à mettre en place avec des laboratoires de recherche, et avec la création d'un Institut national des sciences du risque et des formations de troisième cycle, la création d'une unité d'intervention spécialisée de type «Casques verts» comme certains pays s'y sont engagés. L'ancien hôpital des armées Baudens pourrait se spécialiser dans le traitement des polytraumatisés victimes des grandes catastrophes, avec la contribution d'un Centre national de recherche anti-douleur. Une délocalisation dans l'un de ces domaines pourrait venir renforcer ou amorcer le développement recherché. Enfin, en troisième lieu, ce CIAT pourrait prendre une série de mesures concernant les infrastructures et les aides spécifiques, par exemple l'extension de la prime d'aménagement du territoire et les aides au taux maximum nécessaires pour l'installation d'entreprises nouvelles ou l'extension avec création d'emplois. De même, il s'agirait de réaliser un effort particulier pour les liaisons transversales par route et par rail avec une mise à deux fois deux voies d'un axe en direction de Nevers ouvrant vers Cosne et l'autoroute A 77, ainsi que vers la Nationale 7, assurant ainsi une continuité Ouest-Est indispensable pour notre département, la réalisation concomitante de la rocade Nord de Bourges étant un élément de cette continuité. Il conviendrait également d'accélérer l'amélioration de la desserte ferroviaire Lyon-Nantes, notamment entre Tours et Saincaize, transversale dont la rentabilité maximale peut être assurée par le fret et la réalisation d'une plate-forme multimodale à Vierzon.

Ces trois axes de propositions, susceptibles de promouvoir un nouveau développement de notre département, devraient faire l'objet de décisions rapides, suivies d'effets concrets. La situation ne permet pas d'attendre une contractualisation dans le cadre du plan en préparation car cela retarderait de plusieurs années la mise en oeuvre de mesures censées répondre à des décisions lourdes déjà prises, dont la mise en oeuvre a commencé et qui diminuent fortement notre potentiel humain, industriel et technologique.

J'ajoute que, sur l'ensemble de ces points, la région Centre a fait savoir par la voix de son président qu'elle était prête à accompagner l'effort du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser ma collègue, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, retenue au conseil des ministres européens de l'environnement. C'est à sa demande que je vais m'efforcer de répondre à votre question dont elle a pris connaissance avec attention.

Le Gouvernement est vivement préoccupé par les conséquences qu'entraîne le plan de restructuration des industries de l'armement, notamment dans les secteurs les plus fragilisés au plan économique comme le bassin Bourges-Vierzon. C'est pourquoi, au-delà des mesures spécifiques prévues dans le cadre de ce plan pour en limiter les effets sociaux locaux, le comité interministériel réuni le 6 juillet, sous la présidence du Premier ministre, a décidé l'inscription au prochain CIADT de mesures spécifiques concernant les territoires les plus affectés, en particulier le site de Bourges.

Les réflexions sont actuellement très actives à ce sujet et visent prioritairement à favoriser la diversification économique en s'appuyant sur le développement de la recherche et du pôle universitaire, ainsi que l'animation et le soutien économique du bassin de Bourges. En particulier, le développement de pôles spécialisés en matière de risque industriel, de sécurité, de capteurs et de mesures, s'appuyant sur les structures existantes, figure au rang des pistes à l'étude dans le cadre des diverses missions mises en place en coordination étroite avec la délégation interministérielle aux restructurations de défense et le ministère de l'industrie. A propos de l'hôpital des armées Baudens, une étude sur les possibilités de réutilisation des locaux est en cours à l'initiative du ministère de la défense par la mission pour la réalisation des actifs immobiliers. Vos suggestions seront évidemment portées à leur connaissance.

En ce qui concerne plus directement les activités liées à la défense et le plan de charge des divers établissements, Dominique Voynet tient à rappeler que, pour GIAT Industries, le ministère de la défense a confirmé à plusieurs reprises les orientations de l'Etat en matière de commandes dans le cadre de la loi de programmation et les prévisions budgétaires qui en découlent. Concernant l'ETBS, la DGA est en train d'étudier la réorganisation des centres d'essais et se préoccupe, à ce titre, de développer une activité civile. Pour Aérospatiale, la répartition du plan de charge résultant des commandes d'Airbus Industries relève normalement de l'entreprise.

Enfin, en matière d'infrastructure et de communication, l'amélioration des liaisons ferrées et routières Est-Ouest constitue un enjeu important pour la région Centre, il devra être examiné dans le cadre des futurs schémas de

services collectifs correspondants et bien entendu des futurs contrats de plan Etat-région. Des premières options devraient pouvoir être dégagées à l'horizon du prochain comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire.

Tels sont, monsieur le député, les éléments qui peuvent d'ores et déjà vous être communiqués en réponse à vos différentes propositions. Le Gouvernement est conscient que ce dossier, que vous maîtrisez fort bien, est lourd et qu'il mérite toute son attention.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Sandrier](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 466

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 1998, page 5339

**Réponse publiée le :** 7 octobre 1998, page 5928

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 octobre 1998